



BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La Taxe d'apprentissage est un **impôt dédié au secteur de l'enseignement général et technique**. Cette taxe est le **seul impôt pour lequel il vous est possible de choisir le destinataire**. Cet impôt est donc une réelle opportunité puisque **vous pouvez l'investir au service du développement de votre entreprise**.

TAXE
D'APPRENTISSAGE
2020

0,68%

de votre masse salariale
brute 2019 (inchangée)
hors Alsace - Moselle

Association loi 1901,
l'Isara est un établissement
d'enseignement supérieur
en contrat avec le Ministère
de l'Agriculture et de
l'Alimentation et reconnu par
la Commission des Titres
d'Ingénieur.

QUOTA

87%

de votre taxe à
verser à FRANCE
COMPÉTENCES

« BARÈME »
OU SOLDE DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE

13%

de votre taxe à verser
directement aux établissements
de votre choix

BÉNÉFICIAIRES
EXCLUSIFS :
LES CFA

ADRESSEZ
VOTRE VERSEMENT
AVANT LE
31 MAI 2020

COUPON DE VERSEMENT

À RETOURNER À :

ISARA (Institut Supérieur d'Agriculture Rhône Alpes)
A l'attention du Service **PARTENARIATS**
23 rue Jean Baldassini - 69364 LYON CEDEX 07
Code UAI : 0692353H
Siret : 779 845 056 00042

Dans le cadre de notre
partenariat,
l'Isara vous assiste dans
votre déclaration
sur simple demande.

CONTACTEZ-NOUS :
ent@isara.fr
06 15 29 81 05

VOTRE ENTREPRISE :

Raison sociale :

Adresse :

CP : Ville :

Siret :

CONTACT

Nom et prénom :

Téléphone :

Mail :

MONTANT DE VOTRE VERSEMENT À L'ISARA :

..... euros

PAR :

Chèque : à l'ordre de « ISARA »
avec la mention « TA 2020 » au dos du chèque

Virement bancaire :
précisez « TA 2020 » + le nom de votre entreprise
IBAN ISARA :
FR76 1780 6004 8939 9148 1600 054
BIC : AGRIFRPP878

Nous vous adresserons un reçu libératoire attestant
de votre versement dans les meilleurs délais.